



FORMATION EN APPRENTISSAGE

La formation en alternance est mise en œuvre dans le cadre de contrats de travail de type particulier. Elle est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique dispensées à l'IUT. Les contrats de formation en alternance sont au nombre de deux : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation.

OBJECTIF

Permettre à des jeunes de travailler et de suivre un enseignement en alternance conduisant à l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle

PUBLIC

16 à 30 ans révolus en Occitanie

EMPLOYEUR

Tous

TYPE DE CONTRAT

CDD ou CDI

DURÉE DE TRAVAIL

Temps de travail identique aux autres salariés de l'entreprise incluant le temps de formation

ACCOMPAGNEMENT, FORMATION

Formation en entreprise et en section d'apprentissage Le temps de formation en section d'apprentissage est de 400 heures minimum par an en moyenne Il peut être réduit sous certaines conditions sans être inférieur à 200 heures

RÉMUNÉRATION

Rémunération 53% minimum dans le supérieur

[Pour en savoir plus sur le contrat d'apprentissage](#)

[Service de Formation Continue & Alternance](#)

Université de Perpignan Via domitia
52 Avenue Paul Alduy - 66860 PERPIGNAN CEDEX 9
Tél. : 04 30 19 81 41
alternance@univ-perp.fr

[FICHE ENGAGEMENT EMPLOYEUR 2018/2019](#)

Mise à jour le 9 avril 2018